

VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE



APPEL A CANDIDATURE

FOOD-TRUCK PLAGE PILOU

INFORMATIONS GENERALES

Villeneuve-lès-Maguelone souhaite fournir une offre de snacking / boissons pour les usagers de la plage du Pilou, pendant l'été.

Une partie de la parcelle « à gauche de la stèle des démineurs avant la plage du Pilou » accueillera un food-truck tous les jours, de 9h à 19h, du 1^{er} juin au 21 septembre 2025 inclus, à l'exception du vendredi 1^{er} et samedi 2 août.

Le food-truck sélectionné doit présenter une prestation de restauration rapide, simple, qualitative et abordable. L'occupant pourra commercialiser des produits alimentaires salés et/ou sucrés, fruits et légumes de saison et locaux, adaptés à son activité de type « snacking » ainsi que des boissons chaudes et/ou froides.

L'emplacement de 50 m² est de 300 € par mois soit un total de 1200 €. Il est concédé avec électricité.

L'occupant se rémunère ensuite sur les produits vendus, qui doivent être à des tarifs abordables.

Il assure lui-même sa communication.

OBLIGATIONS DES OCCUPANTS

Le food-truck sélectionné doit être présent et assurer le service pour toutes les dates indiquées et dans le respect des horaires de début et de fin fixés. En cas d'absence injustifiée et non prévenue, l'occupant pourra se voir retirer son emplacement.

L'occupant doit veiller à ce que son food-truck et les abords de ce dernier restent propres. Il doit enlever chaque soir, son véhicule, ses déchets et laisser son emplacement propre en ne rejetant pas sur la voie publique des produits nocifs pour l'environnement et en adoptant un comportement éco-responsable (peu d'emballages; emballages recyclables; couverts lavables et réutilisables ; consigne). Sont proscrits sur cette zone de restauration : pailles, confettis, ballons de baudruche et tout autre produit listé dans l'article D541-330 du code de l'environnement.

L'occupant veille à ne rien rejeter dans la nature et enlève ses eaux usées chaque soir, au même titre que l'intégralité de son matériel : l'emplacement doit être rendu vide de sa présence, après chaque édition.

L'usage de mobilier en bois sera apprécié.

Le food-truck sélectionné doit venir entièrement équipé et met en place ses propres tables et chaises.

L'occupant respecte l'espace qui lui est attribué, sans s'étendre davantage, qu'il occupe personnellement, sans pouvoir céder les autorisations qu'il détient à un tiers.

L'occupant doit pouvoir justifier des documents réglementaires permettant l'exercice de son activité commerciale et être en règle relativement au droit du travail. Il est soumis aux obligations sanitaires en vigueur lors des jours de présence et s'adapte, à ses frais, à toutes les réglementations changeantes au cours de l'occupation.

ACTE DE CANDIDATURE

Les candidatures seront appréciées à partir du dossier de candidature fourni par les candidats. Il sera pris en compte et privilégié le bon compromis entre tarifs abordables et produits qualitatifs.

La date limite des dépôts de candidatures complètes est fixée au vendredi 11 avril 2025.

Au-delà de cette date, le dossier de candidature sera automatiquement rejeté.

Les candidats sauront s'ils ont été retenus au plus tard mardi 15 avril 2025.

La notification de refus se fera par lettre en recommandé avec accusé de réception. La notification d'acceptation se fera par courrier ou courriel et se matérialisera par la conclusion d'une convention.

Les candidatures sont à adresser par voie postale, par mail ou remise en main propre
avant le vendredi 11 avril 2025

<u>En main propre</u> (Service Événementiel sur rdv au 07 76 60 95 46) Espace culturel Bérenger de Frédol 235 boulevard des Moures 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	<u>Par voie postale</u> Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone Service Événementiel Place Porte Saint-Laurent 34751 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE BP 15
--	---

ou par mail : evenementiel@villeneuvelesmaguelone.fr



**Dossier de candidature – Occupation temporaire du domaine public
de la Ville non constitutive de droits réels**

Ville de Villeneuve-lès-Maguelone

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : VENDREDI 11 AVRIL 2025

Candidatures à adresser à :

<u>A l'accueil de la Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone</u> (en main propre) Service Évènementiel Place Porte Saint-Laurent 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	<u>Par voie postale</u> Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone Service Évènementiel Place Porte Saint-Laurent 34751 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE BP 15
--	--

ou par mail : evenementiel@villeneuvelesmaguelone.fr

Merci de joindre impérativement à votre dossier les éléments suivants :

- un extrait d'immatriculation / justificatif de statut daté de moins de 3 mois
- une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur lors des jours de présence couvrant la responsabilité relative aux restaurateurs ambulants
- attestation de cotisation URSSAF de l'année en cours
- fiche food-truck remplie

Les dossiers de candidatures soignés seront privilégiés.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

Présentation de votre activité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans mon dossier de candidature.

Fait à, le

Signature

NOM DE L'ENTREPRISE :

FICHE FOOD-TRUCK / EXPOSANT ROULANT

NOM DU RESPONSABLE :

TELEPHONE : **SIRET :**

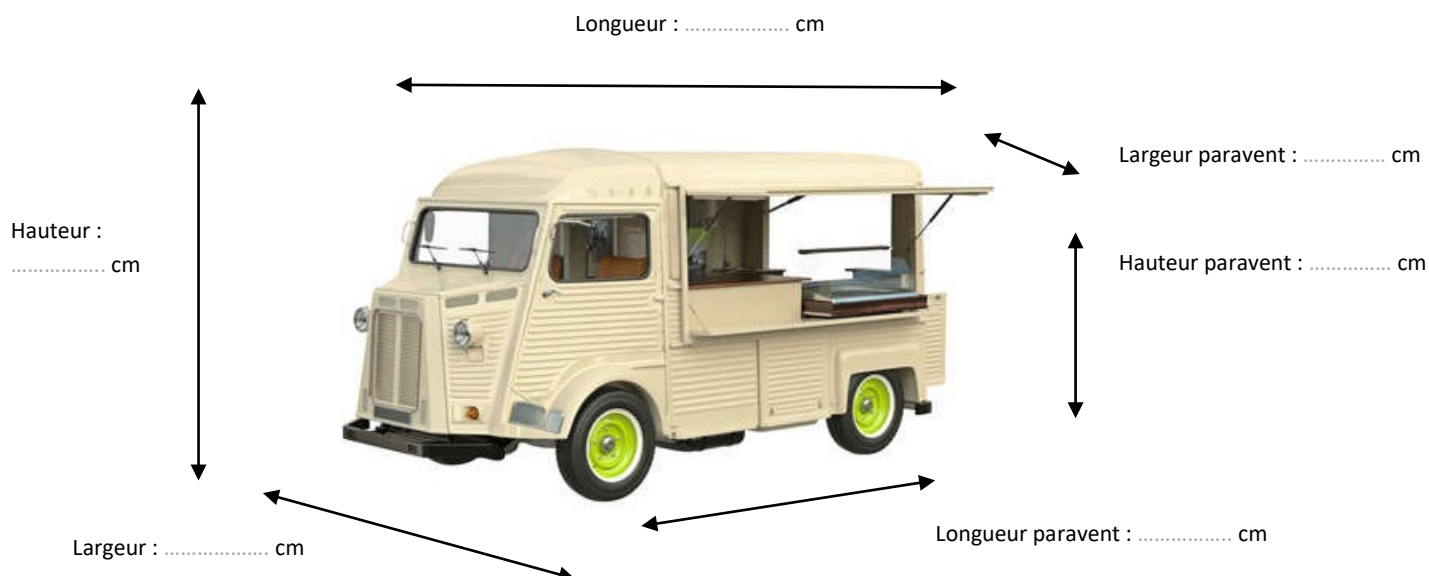
MAIL :

ADRESSE DU SIEGE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

Principaux produits salés vendus	Principaux produits sucrés vendus
-	-
-	-
-	-

DIMENSIONS : à compléter



Liste des équipements électriques	Puissance électrique générale nécessaire en Watt
-	-
-	-
-	-
Spécificité électrique	Spécificité matériel
-	-
-	-
-	-